





### **Stationnement à temps limité**

Malgré cette nouvelle approche, il est important de rappeler que la durée maximale de stationnement au même endroit est de **vingt (20) heures**, notamment pour permettre le déneigement.

« Cet hiver, nous allons déployer et adapter des mesures qui vont nous permettre d'offrir davantage de cases de stationnement aux résidents, aux travailleurs et aux visiteurs du centre-ville. Ces nouvelles mesures constituent un compromis entre l'approche en alternance et une offre de stationnement accrue. L'ancienne façon de faire permettait de retirer la neige facilement et complètement sur une grande superficie et d'un seul coup. En contrepartie, la nouvelle approche implique plus d'opérations de déneigement avec de l'équipement plus petit. C'est une formule plus complexe, mais qui a le mérite d'améliorer l'accès au centre-ville. C'est une priorité qui justifie pleinement ce changement de pratique », mentionne le maire de Saint-Hyacinthe, André Beaugard.

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8304